

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes, des Affaires générales, des
Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de
santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle
des communications des membres du Gouvernement et
des Dépenses électorales du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

4 JANVIER 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 4 JANVIER 2016 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Valérie De Bue à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Lisibilité des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles par le citoyen» 3	3
1.2	Question de M. Gilles Mouyard à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Dernières avancées dans le dossier de la Charte associative» 4	4
1.3	Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Déclaration relative à la diversité culturelle face aux enjeux du numérique» 5	5
1.4	Question de Mme Véronique Waroux à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Appel à projets en vue de financer des actions ponctuelles d'éducation au développement» 8	8

Présidence de Mme Patricia Potigny.

– *L'heure des questions commence à 14 h 10.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Valérie De Bue à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Lisibilité des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles par le citoyen»

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je souhaite vous interroger sur la lisibilité des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce sujet est souvent à l'avant-plan de l'actualité. J'y reviens maintenant parce qu'une étude a été réalisée par la Sonecom dans le cadre des 35 ans du Parlement de Wallonie qui met en évidence un problème de lisibilité pour les citoyens en ce qui concerne la répartition des compétences entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région. En effet, lorsqu'on leur demande de citer les domaines de compétences de la Wallonie, 21 % désignent l'enseignement, 10 % donnent également la culture et l'éducation permanente, qui se retrouvent ainsi dans le top 5 des réponses les plus citées. Comme il s'agit de matières personnalisables qui sont des compétences phares de notre Fédération, il y a sans doute matière à s'étonner de ce que les Wallons les attribuent à la Région. Et soit dit en passant, ils attribuent bien peu des compétences régionales à cette dernière.

Les réformes de l'État successives ont rendu complexe pour le citoyen la compréhension de nos institutions. Il leur est difficile de comprendre quel niveau de pouvoir traite de telle ou telle matière. Dans un souci démocratique, ne pensez-vous pas qu'un effort et un travail d'information devraient être consentis vis-à-vis du grand public, afin que celui-ci ait une meilleure compréhension du système et qu'il sache vers quelle institution se tourner en cas de besoin?

J'imagine que vous n'avez pas été insensible à ces résultats ni au débat qui ressurgit régulièrement sur la répartition des compétences entre nos institutions. En avez-vous discuté avec vos collègues ministres-présidents? Quelles actions pourraient-elles être mises en place?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – J'ai évidemment eu l'occasion de prendre connaissance de ce sondage commandité par le Parlement wallon. En effet, il est toujours intéressant de voir ce que le pouvoir législatif, même à un autre éche-

lon, peut révéler.

Ni le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ni l'institution parlementaire fédérative n'y ont été associés. Nous sommes donc face à un sondage commandité et encadré par un autre niveau de pouvoir.

Quels enseignements apporte ce sondage? Ce qu'un sondage peut apporter par une photographie, tant au niveau de la portée que des limites. En l'occurrence, pour avoir suivi plusieurs sondages depuis plusieurs années, il me semble que cette enquête confirme un certain nombre de réalités que l'on éprouve intuitivement, davantage qu'elle ne donne connaissance d'éléments nouveaux. Ainsi, la perception assez imparfaite de nos institutions doit d'abord nous interpeller. On ne peut y rester insensible.

Dans le même temps, elle ne peut pas nous étonner parce que c'est un élément de constance. On peut l'attribuer à la complexité institutionnelle de notre pays, qui est généralement admise. Il est vrai que le citoyen, même avisé, peut avoir des difficultés à s'y retrouver.

Ce constat n'est toutefois pas propre à la Wallonie, à la Fédération Wallonie-Bruxelles ou encore à la Belgique.

Notre paysage institutionnel actuel est certes le fruit d'un contexte particulier et d'un savant équilibre, mais reconnaissons que l'Union européenne connaît aujourd'hui des niveaux de pouvoir multiples, que ce soit dans des régions ou des États où l'on rebat les cartes, si bien que la lecture institutionnelle est de plus en plus compliquée.

Plus fondamentalement, il faut s'intéresser à la question de notre fédéralisme qui n'est pas simple, mais devait répondre à des contraintes elles-mêmes relativement complexes.

L'originalité du fédéralisme est précisément de permettre les traitements de réalités différentes, de manière efficace et pacifique, en conciliant des intérêts communs ou contradictoires. Cette diversité dont découle la complexité, au demeurant relative, est une réalité avec laquelle nous devons vivre et sans laquelle il serait impossible de concevoir un projet politique national, encore moins européen.

Cela dit, je vous rejoins pour dire que les pouvoirs politiques ont un rôle majeur à jouer en la matière. Il existe déjà de nombreux outils qui détaillent les compétences de chaque entité. Ces outils se trouvent généralement sur internet. Dans le passé, il y a déjà eu des campagnes de communication sur les compétences respectives. Les informations à ce sujet circulent encore en flux sur les réseaux sociaux.

Certes, on peut toujours faire plus. Toutefois, si besoin de visibilité supplémentaire il y a, on ne peut omettre la question des coûts. Ce débat a longtemps animé la majorité et l'opposition, afin

de déterminer les moyens publics à mettre en œuvre pour ce faire, tout en évitant la tentation d'utiliser les deniers publics à des fins promotionnelles.

Nous avons été extrêmement réservés sur ce terrain.

Aujourd'hui, quand je vois ce qui se passe dans certains pays où l'État veut se substituer aux médias, ce qui n'est pas notre cas, je suis encore davantage réservé. Et je pense que cela n'élude en rien la pertinence de votre question.

L'information doit être améliorée, mais dans un cadre d'ensemble. Cela nous renvoie d'ailleurs à une réalité qui est pour moi plus globale et plus essentielle encore, en l'occurrence la perception des politiques mises en place dans les compétences exercées. Ces politiques sont-elles efficaces; suscitent-elles le degré de confiance et d'adhésion requis par nos concitoyens? Il s'agit d'une question substantielle que nous nous posons tous.

Faire en sorte que notre enseignement soit d'abord ressenti comme un véhicule d'amélioration des performances personnelles, un facteur d'excellence, de promotion sociale, est un enjeu important pour le gouvernement qui en a la charge. Il est donc utile de savoir que nous avons la charge de ce niveau de pouvoir, tout en nous concertant dans des matières précises avec d'autres niveaux que cela peut implémenter. Je songe notamment aux questions d'enseignement technique et professionnel, à ce qui est dans notre déclaration et que nous faisons déjà aujourd'hui au quotidien.

Cela étant, votre question est évidemment pertinente sous l'angle de la relation à la démocratie. C'est connaître ceux qui nous gouvernent pour que le citoyen discerne les responsabilités et que lorsqu'il pose un jugement, celui-ci soit éclairé par la bonne connaissance, non seulement de qui exerce la compétence, mais aussi de la manière dont il l'exerce. Alors, je le redis, cela interpelle les élus comme cela doit aussi interpeller les électeurs citoyens. Je veillerai donc à ce que nous assumions notre part de responsabilité dans ce débat où, reconnaissons-le, les responsabilités sont partagées.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je ne voulais pas entrer dans le débat qui a été posé, ce matin encore, par le ministre-président de la Région sur la répartition des compétences. Ce qui m'a interpellée avant tout, c'est le résultat du sondage et la perception des compétences par le citoyen. Je voulais donc savoir quelle réponse les élus pouvaient apporter à ce sujet.

J'ai l'impression, Monsieur le Ministre-Président, que vous comprenez le constat et que vous êtes conscient des enjeux en cause. Vous êtes peut-être aussi quelque peu fataliste par rapport aux réponses à apporter. Je n'avais pas l'intention

de proposer une énième campagne de sensibilisation ou d'information qui pourrait effectivement s'avérer coûteuse, mais pour laquelle on dispose d'un budget: il s'agissait de voir comment on pourrait améliorer, à l'intérieur de ce budget, la connaissance, la lisibilité de nos institutions par les citoyens. Sur ce point, je ne perçois pas beaucoup d'éléments concrets dans votre réponse. Nous pouvons parfaitement envisager une amélioration de la lisibilité de ces compétences au travers de l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit par l'éducation, par l'éducation permanente, par la culture et via toute une série d'associations que nous soutenons. Un travail de fond pourrait également être réalisé, mais à cet égard, je n'ai pas entendu beaucoup de propositions concrètes.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Nous reviendrons plus concrètement sur ce débat dans le cadre des items que vous venez d'évoquer, ce qui, selon moi, devrait nous permettre de répondre au mieux à la question. À ce stade, je me suis limité à répondre à la question portant sur le commentaire du sondage. Les politiques à mettre en œuvre viendront ensuite.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je pense effectivement que ce débat doit être mené au travers de chaque compétence du gouvernement.

1.2 Question de M. Gilles Mouyard à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Dernières avancées dans le dossier de la Charte associative»

M. Gilles Mouyard (MR). – Monsieur le Ministre-Président, en octobre dernier, je vous avais interrogé à nouveau, au sein de cette commission, sur l'adoption de la «Charte associative» dont on parle depuis longtemps. Un protocole d'accord avait été signé, en 2009, entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la COCOF. L'idée, louable, est d'uniformiser la manière d'attribuer les subsides aux différentes organisations ou de travailler d'une manière identique dans les différents niveaux de pouvoir.

Malheureusement, le dossier n'avance pas vite – c'est le moins que l'on puisse dire: on parle d'un protocole d'accord en 2019. À moins que vous n'ayez une nouvelle à nous communiquer en primeur...

Du côté de la Wallonie, les choses ont quelque peu évolué, dans le sens où, pour l'attribution de certains subsides, un des ministres se réfère déjà aux critères évoqués dans la Charte associative et le protocole d'accord.

Mais tant que l'accord de coopération n'est pas signé entre les différents niveaux de pouvoir, rien ne peut se faire de manière totalement concrète.

Au mois d'octobre, vous m'aviez dit devoir

encore rencontrer un certain nombre de personnes sur le sujet, vos homologues des différentes entités fédérées. Vous évoquiez la nécessité d'avoir des apaisements sur plusieurs points, notamment sur la possibilité d'un droit de recours identique pour tous, après quoi vous envisagiez l'envoi du texte de l'accord de coopération au Conseil d'État. Ensuite, après ratification de cet accord, la Charte associative pourrait être mise en œuvre.

Bien que cette dernière figure dans l'Accord de gouvernement, je vous rappelle que vous annonciez, en décembre 2014, si je ne m'abuse, que les marges budgétaires pour financer un certain nombre d'activités étaient inexistantes. Cela n'était pas pour rassurer les différents acteurs qui voudraient désormais des informations concrètes, raison pour laquelle je reviens à nouveau sur le sujet.

Ce dossier a-t-il progressé? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous livrer un échéancier qui fixe les différentes étapes et le vote final de cet accord de coopération qui, je crois, doit être adopté par les parlements?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Il est vrai que les dernières informations transmises au sujet de la présence ou non d'un droit de recours, élément que j'avais porté à votre connaissance lors de notre dernier débat à ce sujet, nécessitaient la réalisation d'un inventaire de ce qui existait. Il s'est avéré que cet inventaire, encore trop incomplet ou parcellaire, ne correspondait pas à la réalité que nous observions. J'ai dès lors demandé au secrétariat général de compléter les données reçues et de m'en communiquer les résultats pour la mi-février.

Je peux toutefois vous faire part d'un élément neuf: au regard des discussions toujours en cours sur le texte même de l'accord de coopération – ligne d'horizon à laquelle nous devons nous référer –, j'ai demandé au secrétariat général d'établir une liste des décisions qu'il y aurait lieu de prendre ou des aménagements à réaliser, pour opérer, dès que possible, ce que comprend le prescrit de la Charte, sans que cela implique la mise en œuvre de dispositions législatives lourdes.

En d'autres termes, je ne me conforme plus nécessairement à ce qui est aujourd'hui convenu, à savoir cette ligne d'horizon qui implique de ne plus bouger; l'idée est d'avancer plus rapidement.

C'est sur la base de ces éléments que je vais reprendre contact avec mes homologues pour les informer de ce que je suis en train de faire aujourd'hui, pour leur dire que je n'attends plus, mais que je souhaite avancer. Je le ferai dans le courant du trimestre, sur la base des éléments qui m'auront été communiqués, et je leur proposerai un exercice identique afin que, même si nous ne disposons pas encore de l'accord de coopération, nous ayons au moins des dispositifs nous permettant d'avoir une lecture basée sur les mêmes valeurs.

M. Gilles Mouyard (MR). – Si je vous comprends bien, comme vous n'envisagez pas la conclusion rapide de l'accord de coopération, vous travaillez déjà selon le prescrit de la charte coopérative, avant même la conclusion de cet accord. Très bien, mais on aurait alors pu le faire un peu plus tôt. Certes, mieux vaut tard que jamais!

Tant que l'accord de coopération n'est pas ratifié, personne n'est obligé de travailler dans cette voie. Vous pouvez, quant à vous, manifester la volonté de le faire. Je pense que cette volonté est présente à l'échelon wallon. J'ignore ce qu'il en est pour la COCOF. Quoi qu'il en soit, tant que cet accord de coopération n'est pas ratifié, il n'existe aucune sécurité juridique.

Je vous demandais donc un échéancier. Je n'ai pas reçu de calendrier quant à la ratification de l'accord de coopération, mais vous me dites que la méthodologie de travail serait celle de la charte associative pour le premier trimestre de cette année. J'ai enregistré les informations. Vous me permettez de revenir sur le sujet à l'issue de ce premier trimestre.

1.3 Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Déclaration relative à la diversité culturelle face aux enjeux du numérique»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Avant toute chose, je voudrais présenter mes meilleurs vœux aux collègues que je n'ai pas encore rencontrés ainsi qu'à l'ensemble du personnel de cette assemblée et, bien entendu, au ministre-président. S'il se porte bien, tel sera aussi le cas, espérons-le, de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je lui souhaite beaucoup d'énergie et de force pour affronter cette nouvelle année.

À la fin de l'année dernière, Monsieur le Ministre-Président, la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté une charte en vue de défendre et de promouvoir la diversité culturelle. Il s'agit donc de protéger la diversité des expressions culturelles, notamment dans le cadre des négociations commerciales menées à l'échelon international. On pense bien entendu au TTIP, mais aussi à l'ensemble des institutions dans lesquelles de telles discussions peuvent avoir lieu.

Loin de moi l'idée de remettre ces accords en cause, bien au contraire, mais il est clair que certains secteurs – cela faisait d'ailleurs partie du mandat de négociation de la Belgique – doivent pouvoir jouir d'une certaine exception. Il est parfois piquant de se dire que l'on se consacre beaucoup à cette exception culturelle alors que s'il y a bien un secteur totalement américanisé, c'est la culture. C'est d'ailleurs aussi le choix des gens. En principe, tout le monde aime Arte, mais les chiffres d'audience sont bien meilleurs à TF1. Le même constat peut être effectué pour les films

d'auteur et les *blockbusters*. Malgré cette situation, il est indispensable de veiller à la création culturelle spécifique et de préserver l'ensemble des types d'expression. Tel est le sens de la déclaration adoptée dans le cadre de Mons 2015, qui vise finalement à l'application, au sein de l'UNESCO, des textes qui ont le même contenu.

Quels sont les autres signataires? Le but était-il, d'ailleurs, de soumettre cette charte à d'autres partenaires?

Qu'en est-il du suivi de ce texte au sein des institutions internationales, dont l'UNESCO? Des discussions ont-elles déjà été menées ou sont-elles prévues? Quel avis comptez-vous donner? Je rappelle que cette charte a été adoptée dans le cadre de Mons 2015, ce qui est un beau point de départ, s'agissant d'une thématique extrêmement importante, y compris dans le cadre des négociations internationales menées à l'heure actuelle.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Les objectifs du Forum international de Mons étaient de veiller à ce que la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles soit appliquée au numérique et de conforter le principe de la neutralité technologique. Lors de ce rendez-vous, plusieurs pays ont continué à défendre ce point de vue. Je pense par exemple à la France et au Canada qui ont pourtant récemment connu des changements de majorité. Leur ligne est restée la même. Ces pays défendent ces valeurs. En outre, Irina Bokova, la directrice générale de l'UNESCO, en a fait un combat personnel.

Une déclaration a été rédigée à l'issue du Forum. Elle prévoit la défense de la spécificité de la culture face au marché. Cela ne signifie pas qu'elle soit totalement extérieure à ce dernier, mais qu'il faut lui permettre d'être parfois soumise à des règles et à des exceptions qui ne sont pas celles du marché. L'exemple que vous avez cité l'illustre parfaitement. De nombreuses personnes affirment ainsi apprécier qualitativement la chaîne Arte, mais regardent massivement TF1. Nous voulons que les deux puissent survivre et dépassent les règles applicables au marché. Tel est le cœur de la déclaration.

Dans cette dernière, nous avons également voulu définir des enjeux. Je pense par exemple à la question de l'univers numérique. Comment définir celui-ci lorsque l'on mène une réflexion sur toutes les formes de création, de production et de distribution? La question n'est pas simple. Par ailleurs, on sait que les services audiovisuels analogiques et numériques peuvent être soumis à des règles de distorsion. La déclaration postule le traitement sur un pied d'égalité, quel que soit le véhicule numérique ou analogique de diffusion.

La question des pays du Sud est encore plus spécifique. Ces derniers sont victimes de la fracture numérique. Il convient donc d'y donner la priorité à des investissements dans les infrastruc-

tures permettant la numérisation. L'Afrique est demanderesse. Si elle disposait de ces moyens, elle serait beaucoup plus efficace dans la distribution des contenus culturels au sein de sa population.

Enfin, la fracture numérique doit être lue comme un élément reflétant les lignes de scission sociale. Comment surmonter cette fracture? Cette question est abordée dans la déclaration. On invite les États à l'étudier plus en profondeur.

L'objectif n'était pas de rallier de nombreux États et de leur dire comment se comporter face aux négociations commerciales bilatérales ou multilatérales, par exemple. Il s'agissait plutôt d'alerter, sur les plans politique, juridique et économique, certains acteurs, dont la fédération Wallonie-Bruxelles, pour affirmer sans ambiguïté notre attachement à des modes de soutien à la culture incitant les États à défendre la diversité dans leurs actions. Ils sont chargés de lui donner une chance supplémentaire.

Dans ces conditions, la déclaration de Mons a reçu le soutien de la Communauté flamande, de la Communauté germanophone et de la France. Une centaine de personnalités et d'artistes emblématiques l'ont signée. Je pense notamment à Costa-Gavras, à Youssou N'Dour ou à Nabil Ayouch, un bel exemple de cette pensée enrichie par la diversité.

L'UNESCO a désormais l'intention d'utiliser la déclaration de Mons pour solliciter l'adoption de directives opérationnelles visant à appliquer au numérique ce qui relève de la convention. Ce point était d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour de la neuvième session du Comité intergouvernemental de l'UNESCO qui s'est tenue en décembre. Le Forum de Mons a été évoqué à de nombreuses reprises lors de cette réunion. Les représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont eu l'occasion d'y exprimer les grandes lignes de la position que je viens de résumer. Un accord a également été trouvé sur le principe de la préparation et de la rédaction des directives opérationnelles, en vue d'une prochaine session du Comité intergouvernemental.

Pour ce qui concerne la fracture numérique, la Fédération n'est pas à la remorque de la Convention de Mons. Elle a été impliquée. Cette question figure d'ailleurs au cœur de nombreux chantiers ouverts et d'actions qui sont menées dans différents domaines. Je pense tout d'abord à l'éducation, à la demande des acteurs de terrain; cette dimension est en effet très présente dans le Pacte d'Excellence. Je citerai ensuite l'éducation permanente. Les médias sont eux aussi confrontés à l'émergence, par le biais du numérique, de nouvelles formes de diffusion, de création, de production d'informations auxquelles il faut faire face. Des actions visent à ce que l'accès physique aux nouveaux outils technologiques reste le plus large possible pour les populations et à ce que les con-

tenus qu'ils permettent de diffuser puissent être appréhendés de manière critique. Cela fait déjà l'objet de débats avec le monde des médias.

Il ne m'appartient pas de me substituer à mes collègues. De nombreuses compétences sont en jeu, mais le débat se poursuivra à ce sujet dans les semaines, mois et années à venir.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse très complète. Vous avez insisté sur la neutralité des vecteurs culturels qui portent ces créations culturelles, qu'ils soient analogiques ou numériques. Or c'est précisément un secteur dans lequel les francophones sont en difficulté, parce que beaucoup des vecteurs numériques, du moins les plus importants, sont américains. Cette neutralité peut donc être mise en doute de par le fait qu'un opérateur comme Google, par exemple, produit tellement de créations culturelles que l'on risque un resserrement à son avantage. Et c'est effectivement ce qui se produit.

Certes, il y a l'expérience française de Dailymotion face à YouTube. Comme son nom ne l'indique pas, Dailymotion est français. Quand on voit les différences de fréquentation, on peut être inquiet. Quand je dis qu'il faut trouver des partenaires, on en revient à la francophonie. Ce doit être notre base et notre force. En effet, si nous n'avons pas nous-mêmes les vecteurs, nous devons avoir un poids suffisant pour influencer les acteurs qui fournissent les plateformes et les vecteurs. La francophonie représente tout de même un volume de clients et d'utilisateurs potentiels suffisamment important pour constituer une véritable force de pression et de choix culturel, avec toute la diversité que l'on partage.

Je souscris à ce que vous indiquez, à savoir que la culture est soumise aux lois du marché, mais pas uniquement. Si seules les lois du marché jouaient un rôle, Arte n'existerait peut-être plus, mais elle présente un intérêt sur le plan culturel qui justifie son maintien. Et cela n'empêche pas d'autres d'adopter une logique ciblée davantage sur le marché. Ces deux réalités ont leur place. J'insiste sur l'importance des vecteurs, car c'est là que se situe l'enjeu pour les années à venir, comme vous l'indiquez dans votre réponse.

Pour le reste, le numérique est, au contraire, une chance pour des créations à bas budget, pour des créations qui n'ont pas la capacité de passer par de grosses maisons de production ou autres. Le numérique offre une plateforme magnifique ouverte sur le monde, à des coûts relativement modérés par rapport à ce que l'on connaissait auparavant.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Je suis convaincu que le contenant et le contenu interagissent. On peut en parler comme deux choses différentes, mais aujourd'hui, les débats sont imbriqués.

Vous avez épinglé les moindres coûts pour la diffusion des réseaux numériques. Je vous confirme que je suis comme vous un militant de l'usage du numérique, car il présente de nombreuses vertus.

Avec la démultiplication actuelle des capacités de diffusion, la production d'une œuvre de qualité, avec une accessibilité virtuelle et publique par les mécanismes de numérisation s'avère une tâche assez simple. Ce qui est plus compliqué, c'est d'être connu.

C'est là que l'on entre dans la relation avec les algorithmes détenus par les grands opérateurs sur des moteurs de recherche ou les diffuseurs de vidéos comme Dailymotion et YouTube.

Je prends un exemple encore plus évident, celui de Netflix. Il s'agit d'un diffuseur de contenus cinématographiques dans lequel, a priori, les séries qui sont mises le plus en exergue sont celles qui ont pu bénéficier de l'audience la plus élevée, par la loi du marché.

Il n'empêche que l'on voit également apparaître sur ce genre de plateforme, et c'est peut-être un des effets positifs du dialogue que nous avons aujourd'hui, des œuvres qui sont destinées à un public plus limité, qu'il s'agisse de cinéma étranger ou expérimental.

C'est précisément l'esprit que nous avons voulu faire passer à Mons et dans toutes nos actions: il ne faut pas que le vecteur de diffusion devienne, à un moment donné, un outil qui broie les différences, mais plutôt qui les exalte.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je reviens sur l'exemple de Netflix qui donne pleinement conscience du défi auquel nous sommes confrontés.

Netflix représente un autre enjeu que celui que l'on a relevé avec Arte et TF1: l'utilisateur de Netflix choisit à la carte. C'est bien plus que de zapper sur la base d'une grille de programmes rigide à laquelle tout le monde a accès.

Avec le choix à la carte de Netflix, qui est une autre opportunité, mais aussi un défi du numérique, on rencontre effectivement le phénomène qui consiste à choisir directement et exclusivement des créations qui ont été les plus portées par des opérations de marketing et de diffusion. Cela me conforte dans l'idée qu'il faut se réunir entre francophones et qu'il convient, au travers du Pacte d'Excellence, à tout le moins de porter à la connaissance du public que des œuvres d'auteur existent. Après, chacun dispose de son libre choix.

Il est capital d'informer de l'existence de ces œuvres. Il existe déjà de nombreuses initiatives dans certains cinémas qui sensibilisent au cinéma d'auteur. Le Plaza de Mons collabore ainsi avec les écoles de la région. Il faudra sans doute renforcer ces politiques pour les rendre plus efficaces puisque l'enjeu sera encore plus grand dans les

années à venir.

1.4 Question de Mme Véronique Waroux à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Appel à projets en vue de financer des actions ponctuelles d'éducation au développement»

Mme Véronique Waroux (cdH). – J'ai déjà eu l'occasion de vous interroger sur les rapports que vous entretenez avec vos homologues du fédéral. J'ai pu me rendre compte que cette collaboration n'était pas toujours optimale. Sur le plan international, même notre Haut Représentant à Genève semblait se plaindre de certains dysfonctionnements, en dépit du fait que toutes les entités de notre pays auraient à gagner à défendre une image unifiée devant nos interlocuteurs à l'étranger.

Sur le plan de la coopération, nous entretenons un partenariat avec des pays prioritaires et des services tels que WBI ou encore l'APEFE qui s'y consacrent. Cependant, tout cela ne peut porter ses fruits que sur la base d'une collaboration étroite et mutuelle avec la Direction générale de la Coopération au développement.

Or, dernièrement, la DGD a justement procédé à un appel à projets à l'attention du secteur associatif, en vue de financer des actions ponctuelles d'éducation au développement. Ces actions devront se dérouler sur le sol belge et traiter de la sécurité alimentaire. Voilà une procédure concrète qui devrait exemplifier la collaboration fructueuse ou non entre les entités de ce pays. En effet, à la lecture des mots «associatif» et «éducation» je n'ai pu m'empêcher de penser aux matières personnalisables chères à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Monsieur le Ministre-Président, en quoi consiste cet appel à projets? Notre niveau de pouvoir a-t-il été sollicité pour le diffuser auprès de nos associations sportives, culturelles ou de jeunesse? Peut-on avoir la liste de la première vague de projets sélectionnés? De manière plus générale, comment fonctionne la collaboration entre vos services et ceux de la Direction générale de la Coopération au développement?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Votre question me donne l'occasion de rappeler une spécificité des compétences de notre Fédération, particulièrement en ce qui concerne la solidarité internationale envers le Sud. Si, au niveau fédéral, la modulation de l'aide publique au développement relève de la compétence explicite de la Coopération au développement, dans les entités fédérées en revanche, elle s'inscrit en application du principe *foro interno foro externo* qui fonde nos compétences internationales. C'est par conséquent sur fonds propres que les entités fédérées mènent leurs actions de coopération au dévelop-

pement par une projection de compétences qui leur sont dévolues en ordre interne.

Cette spécificité explique la part modeste des entités fédérées dans le volume total de l'aide publique au développement, ramenée à un trentième. Mais elle fonde aussi la disponibilité tant de la Fédération Wallonie-Bruxelles que de la Wallonie pour le développement de synergies.

Dans ce contexte, la Direction générale de la Coopération au développement fédérale (DGD) appuie effectivement, depuis plusieurs décennies, l'action d'éducation au développement menée dans le pays, notamment par le secteur associatif et les institutions d'enseignement. Les procédures portant sur le ciblage, la publicité, les appels, l'instruction du dossier en vue de la sélection, la sélection, les appels à projets, relèvent donc depuis toujours de l'administration fédérale de la Coopération au développement et ce, sans aucune immixtion de notre part. Dès lors, c'est auprès d'elle et de son ministre de tutelle que peuvent être collectées toutes les informations relatives à ce budget fédéral et à ses modalités de mise en œuvre.

Pour ce qui concerne la Fédération et compte tenu de ses compétences internes, nous avons un large éventail d'acteurs wallons et bruxellois qui renforcent ou lancent des actions d'éducation des citoyens à la solidarité internationale par et pour le développement. Celles-ci visent aussi à faire en sorte que les synergies et les concertations entre les différents acteurs de solidarité internationale et d'éducation citoyenne soient optimales.

Je voudrais vous en parler de manière plus concrète. Depuis 1998 et via deux appels annuels, notre institution a déjà appuyé financièrement quelque 400 projets au développement qui ont été mis en œuvre par des ONG, des communes, des provinces de Wallonie ou de Bruxelles, des organisations wallonnes représentatives de travailleurs, des agriculteurs, des mutualités, des hautes écoles et écoles supérieures des arts organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou encore des associations de solidarité internationale issues de la migration.

Les deux programmes, celui du pouvoir fédéral et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont certes mis en œuvre dans des cadres réglementaires autonomes qui traduisent notre organisation institutionnelle, mais sans concertation, et avec pour effet de démultiplier les possibilités d'action pour ce qui concerne les acteurs francophones, du moins.

Quant à la collaboration entre WBI et la DGD, je peux vous dire que l'échange d'informations utiles s'est toujours organisé spontanément entre les deux administrations. Voici deux ans, la DGD a en outre pris l'initiative de proposer la mise en œuvre d'un système plus automatisé d'échange d'informations, via l'organisation d'une rencontre semestrielle entre

l'administration fédérale et ses quatre homologues fédérés. Ce forum semestriel constitue un exemple précis et concret de collaboration.

Cela étant, au-delà de cette collaboration institutionnelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie peuvent tirer une légitime fierté d'avoir mis sur pied un instrument d'appui unique en Belgique, un programme fédéral de coopération au développement. Les ONG dont le siège est situé en Wallonie et à Bruxelles et qui obtiennent un financement principal de la DGD pour la mise en œuvre de leurs projets sont éligibles à ce mécanisme que l'on pourrait qualifier de cofinancement, par lequel la Communauté et la Région prennent en charge 50 % de la quote-part que ces ONG sont tenues d'apporter sur fonds propres.

Très concrètement: depuis 1998, près de 1300 projets d'ONG inscrites dans le cadre d'un programme fédéral ont vu la moitié de leur apport propre obligatoire pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En conclusion, cela nous donne deux beaux exemples de notre action: ce mécanisme fédéré d'appui à un programme fédéral dont l'effet est

d'accroître la capacité de proposition des ONG de Wallonie et de Bruxelles et, ensuite, le mécanisme fédéré francophone d'appui au projet d'éducation au développement parallèle et complémentaire à celui mis en œuvre sur le plan fédéral. Je pense que tous deux montrent clairement que nous nous employons à rechercher systématiquement des effets démultiplicateurs, afin de maximiser l'impact de notre aide publique au développement et ce au bénéfice aussi des populations de nos partenaires du Sud.

J'espère avoir été complet dans ma réponse.

Mme Véronique Waroux (cdH). – Vous avez en effet été très complet. En outre, votre réponse nous permet d'être optimistes pour l'avenir et de mieux cerner le travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous ne pouvons que le soutenir.

Mme la présidente. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions se termine à 14 h 55.*